

DELIBERATION
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

MOTION 1

APPLICATION
DE LA «LOI SUR LA LAICITE»
DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le texte émanant du groupe «Saint-Denis Ensemble» ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

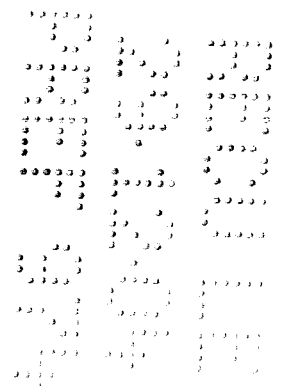
Adopte le texte de la Motion relative à l'application de la «Loi sur la Laïcité».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



MOTION

Motion présentée par Jean-Jacques MOREL (groupe Saint-Denis Ensemble) et lue en séance par Nalini VELOUPOULLE

Considérant que l'île de la Réunion s'est toujours singularisée par un climat exemplaire de tolérance et de respect vis-à-vis des différentes religions pratiquées par les Réunionnais,

Considérant qu'un certain nombre de jeunes musulmanes de la Réunion ont porté le voile depuis de nombreuses années dans les écoles, collèges et lycées sans que cela occasionne de troubles,

Considérant qu'une position trop rigide ne ferait que renforcer le risque communaliste dans une île où précisément tout doit être fait pour maintenir un climat de concorde,

Considérant qu'au plan national également, Nicolas Sarkozy, le futur président de l'UMP, principal mouvement de soutien au gouvernement, a de la même façon déclaré dans une interview à l'Express du 1^{er} novembre 2004 : « (...) *Je pense profondément que ces filles, ne doivent être exclues de l'école qu'en dernière analyse, car alors on les condamnerait au communautarisme pur et simple (...)* »,

Considérant que cette application modérée ne remet d'ailleurs à aucun moment en cause le principe républicain de laïcité qui doit demeurer la règle,

Je demande au conseil municipal d'approuver la position du Recteur tendant à épuiser toutes les possibilités de dialogue avant d'envisager une application mesurée de la loi sur la laïcité dans les établissements scolaires de la Réunion.

